

L'heure de la conscientisation !



C'est parti ! Ce dimanche, « Coulon Futé » entame la publication de sa série de cartes présentant les différents lâchers 2024 entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Le moment de faire prendre conscience à l'amateur de la dernière structure des deux provinces, pensée cet hiver, s'impose à l'approche de l'entame imminente de la compétition. Premier invité : les lâchers en Hainaut occidental.

Dimanche dernier, « Coulon Futé » a initié sa présentation de la grande vitesse 2024 dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon. A cette occasion, il proposait, dans un premier temps, une synthèse reprenant tous les détails techniques inhérents aux neuf lâchers entérinés par les instances dont sept en Hainaut et deux en Brabant wallon. Ce dimanche par contre débute la seconde phase de présentation, en l'occurrence la publication des cartes des différents lâchers 2024 à partir des renseignements, délivrés le 6 mars dernier, par les instances provinciales, en l'occurrence par le président **Francis Petit** et le secrétaire **Patrick Marsille**.

Deux de plus au premier regard. La thématique des lâchers se résume très souvent en un sujet sensible voire de discord. Chaque intervenant, lors du traitement de cette thématique, s'efforce de défendre, par tous les moyens possibles, ses intérêts ailés. Le désir insatiable d'espérer surfer sur la vague de la réussite face à la concurrence tient souvent le rôle de détonateur, explique en tout cas les différences de vue.

Si le Brabant wallon totalise de nouveau deux lâchers en 2024, toujours justifiés par la largeur de son territoire, le Hainaut en compte par contre sept, soit deux supplémentaires par rapport à 2023. Ces deux lâchers supplémentaires ont, au premier regard, un « *air de famille* » car ils proviennent tous deux de scissions révélatrices de réussites enregistrées l'an dernier à des niveaux différents. La première scission concerne « *Le Renouveau 2023* » qui cède, en 2024, le relais, d'une part, à « *L'Espoir* » et, d'autre part à, « *La Collégiale* », deux de ses doublages franchisés entrant en concurrence. Le même « *L'Espoir* » enregistre par ailleurs le départ de « *Nivelles* » optant pour une « *association* » avec la société « *L'Entente Levalloise* ». De son côté, la seconde scission concerne le lâcher innovant 2023 « *Centre-Charleroi Est-Botte du Hainaut* ». Ce dernier a implosé en deux entités. D'abord en l'« *Entente des Cinq* », relevant du Centre, qui retrouve quasi sa situation de 2022 dans l'attente d'une réponse judiciaire donnée à la problématique posée par Marche-lez-Ecaussines. Cette entente sera lâchée avec l'« *Association Nivelles-Entente Levalloise* » créée l'hiver dernier. Et enfin, en « *Charleroi Est* » regroupant en 2024 dans ses rangs la « *Botte du Hainaut* ».

De leur côté, « *Le Tournaisis* », les deux « *Ailes Athoises* » et l'« *Entente des Lacs* » (de nouveau orientée vers la province de Namur) reconduisent leur mode de lâcher 2023.



Dossier 1 : Hainaut occidental

Lâcher « Le Tournaisis »

« *Reconduction dans le changement !* ». Cette formule, au contenu paradoxal, convient pour qualifier, en 2024, le lâcher du Tournaisis ailé. Les six acteurs des saisons précédentes restent sur le front. Les sociétés d'Estaimbourg, de Froidmont, de Guignies, de Kain, de Taintignies et de Tournai composent de nouveau le lâcher le plus occidental de l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Toutefois de profondes modifications sont apparues.

Si certaines appellations restent ancrées dans le langage des amateurs, le regard de ces derniers doit impérativement changer. Et ce, pour une simple raison. Les six sociétés précitées forment, depuis l'hiver dernier, désormais une seule entente, en l'occurrence « *Le Tournaisis* », qui organise la petite et la grande vitesse. En endossant les habits d'acteur, cette entente innove car elle programme, sous sa responsabilité, une épreuve générale dotée, par injonction, d'un seul résultat. Ce n'était pas le cas en 2023 car « *Estaimbourg* », « *Les VI* » (au nombre de trois en réalité) et « *Tournai-Kain* » programmaient trois épreuves générales différentes, certes lâchées à la même heure, mais classées par trois résultats différents. Des résultats que « *Coulon Futé* » s'empressait de fusionner à titre honorifique. Ces résultats non officiels, ont, au fil de répétition ces dernières saisons, contribué à faire évoluer les mentalités conservatrices. Suite à la décision innovante précitée, les groupements tournaisiens 2023 s'identifient désormais à des doublages. Rappelons encore, pour être complet, que la petite vitesse était, en 2023, l'objet de deux lâchers, « *Estaimbourg* » évoluant en solo sur les courtes distances.

Tout regard règlementaire se porte désormais, en tout premier lieu, sur la nouvelle entité créée. Une entité garantissant une libre circulation des amateurs dans la zone de participation de la saison dernière, mais ne permettant plus aux colonies de se disperser pour récolter de plausibles sésames pour les championnats. La recherche d'équité, poursuivie l'hiver dernier par les dirigeants, est *in fine* optimisée.

Toutes les six sociétés ont opté pour un rayon de 20 km. Seule la société d'Estaimbourg a augmenté le sien en 2024 (17 km en 2023). Tournai et Kain reconduisent leur précédent point central commun (la Cathédrale de Tournai). Guignies reprend de nouveau l'église de Wez-Velvain dans cette fonction.

Dans la zone de participation 2024 de l'entente « *Le Tournaisis* », Estaimbourg justifie l'incursion en Flandre occidentale pour satisfaire sa « *clientèle* » habituelle flamande. La carte ci-dessous montre que ladite zone de participation est limitrophe en très grande partie à la frontière française. Mais également que les implantations des sociétés, « *bloquées* » par cette même frontière française, sont des plus concentrées dans le sud-ouest du territoire défini. Les disques coloriés, identifiant les points centraux des sociétés, l'attestent. La proximité de ces dernières sous-entend par ailleurs qu'elles apportent quasi la même contribution à l'élaboration du résultat final s'étendant principalement vers l'est hennuyer occidental.

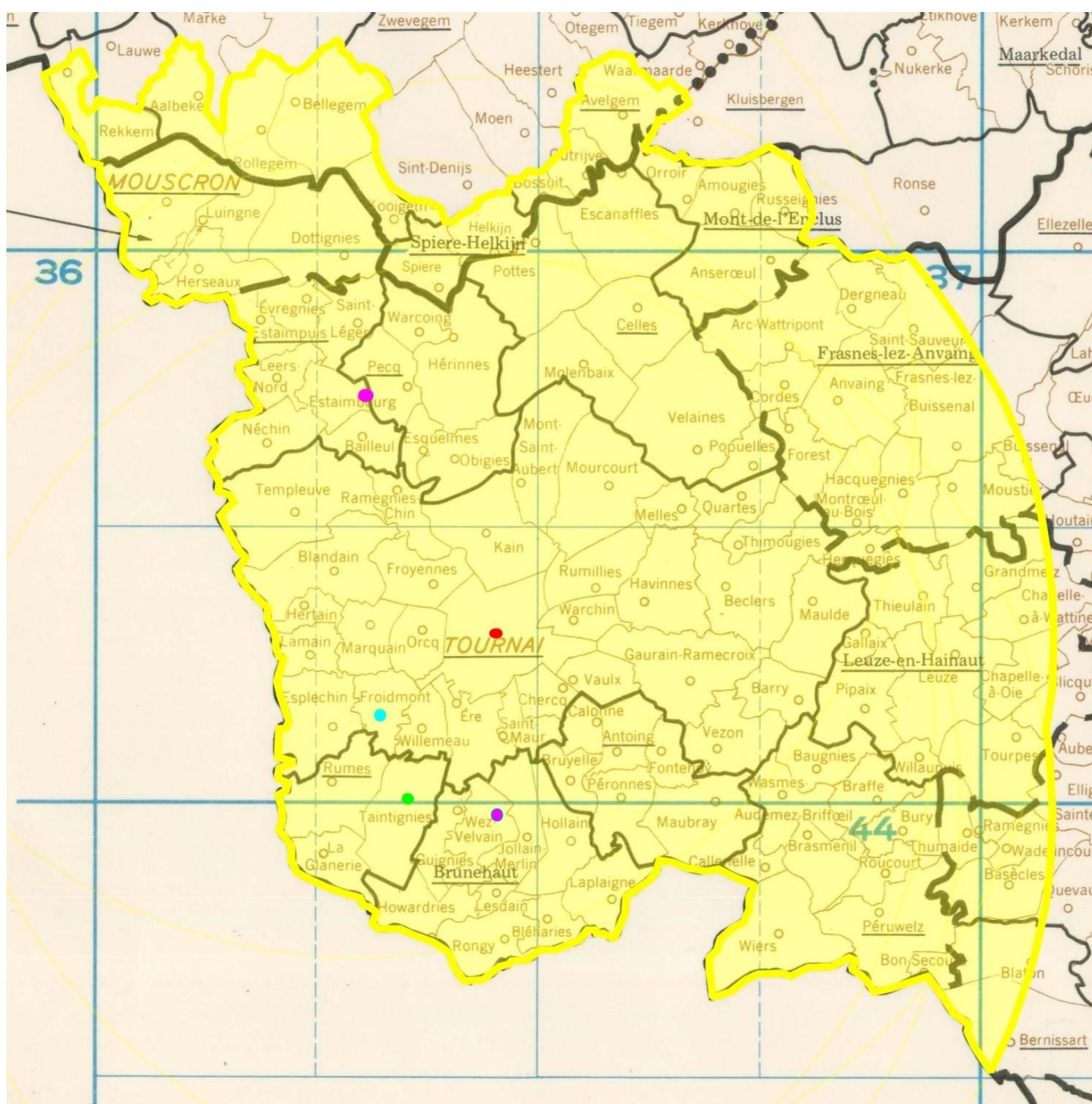
Le lâcher « *Le Tournaisis* » recense au plus 236 membres francophones (Estaimbourg, 63 ; Froidmont, 28 ; Guignies, 14 ; Kain, 28 ; Taintignies, 52 et Tournai, 51).



Carte du lâcher « Le Tournaisis » 2024

Code de lecture : les disques ci-après déterminent les points centraux des sociétés :

- Estaimbourg
- Froidmont
- Guignies
- Taintignies
- Tournai et Kain



Lâcher « Entente de l'Ouest - La Frontalière - Les V - Ath- Lessines – Entente du Sud »

Comme en 2023, le second lâcher en Hainaut occidental reprend les six ententes de la région d'Ath à savoir :

- ✓ l'« *Entente de l'Ouest* » regroupant les sociétés d'Ellezelles, de Frasnes-lez-Buissenal, de Moustier et de Pipaix ;
- ✓ « *La Frontalière* » s'identifiant, au terme des rationalisations de ces dernières années, à la seule société de Thumaide ;
- ✓ « *Les V* » au nombre de trois, représentés par les sociétés d'Aubechies, d'Ogy et de Papignies ;
- ✓ « *Ath* », ultime acteur actif de « Hunelle Dendre », Chièvres optant de son côté pour une année administrative ;
- ✓ « *Lessines* », se réduisant à la société de la ville hébergeant l'Hôpital Notre-Dame à la Rose ;
- ✓ L'« *Entente du Sud* » composée par la seule société de Blaton.

La structure détaillée ci-dessus ne peut occulter que quatre des six ententes se réduisent chacune à une unique société. Ce constat, des plus minimalistes, est-il le fruit d'une rationalisation délibérée ? L'évolution de la colombophilie ne l'affirme pas.

Par ailleurs, ces six ententes sont toujours implantées dans deux ailes opposées concurrentes, lâchées en même temps, mais désormais convoyées en 2024 par des agences différentes pour, selon des dires entendus, éviter toute concentration de paniers provenant de ces deux ailes... dans un même véhicule.

La cohabitation des ailes athoises provoque une concurrence directe de par les définitions de deux zones de participation en très grande partie commune. Deux résultats seront toujours composés, fusionnés de nouveau par « *Coulon Futé* » en un classement honorifique non officiel pour alimenter une réflexion constructive dans le « *Pays d'Ath* ». « *Coulon Futé* » espère par ailleurs que les désagréments parfois encourus l'an dernier (notamment les prises de décisions différentes sur l'aire de lâcher) ne transgresseront pas la réalité des vols.

L'hiver dernier, la quiétude ne régna pas dans le « *Pays Vert* » car son aile droite (Ath-Lessines-Entente du Sud) souhaita quitter l'aile gauche opposée (Ellezelles, Frasnes-lez-Buissenal, Moustier et Pipaix) pour unir sa destinée à celle de son compagnon montois de demi-fond non enclin à répondre favorablement à sa demande. Des propos entendus à certaines occasions non finalisés, un amendement souhaité non introduit règlementairement, l'annonce d'un recours à la justice finalement sans suite... créèrent un imbroglio se soldant par la résignation de devoir reconduire la situation antérieure.

Toutes les sociétés du « *Pays d'Ath* » reconduisent le même mode de lâcher en petite et en grande vitesse. Les huit sociétés de l'aile gauche limitrophe à la France se caractérisent, comme en 2023, par la diversité des rayons repris. Si « *La Frontalière* » et « *Les Cinq* » privilégient une nouvelle fois un rayon de 20 km, les sociétés de l'« *Entente de l'Ouest* » reconduisent leur précédent quorum de 15 km. Au décompte final, la zone de participation de cette aile gauche ne subit, en terre hennuyère, aucune modification par rapport à 2023. De leur côté, les incursions menées en Flandre orientale



(deux localités) sont renouvelées suite à la reconduction des accords entre EP/EPR. Le statu quo résume la réalité 2024 de l'aire de jeu. Les précédents doublages sont prorogés. Les quatre sociétés de l'« *Entente de l'Ouest* » reprennent à cette occasion un rayon de 9 km (6 km de moins par rapport à celui retenu pour l'épreuve générale). Celles de « *Les Cinq* » optent pour des rayons différents : Aubechies et de Papignies pour 10 km, Ogy pour 9 km, « *La Frontalière* » propose en 2024 des doublages pour les différentes catégories. Frasnes-lez-Buissenal et Moustier partagent le même point central.

Les quatre sociétés de l'aile droite, elle aussi limitrophe à la France, cependant dans une moindre mesure (Chièvres, en situation administrative, est repris dans le décompte) ont, de leur côté, repris 20 km comme rayon de l'épreuve générale. Ce fut déjà le cas en 2023. Les précédentes incursions en Flandre orientale (deux localités) et en Brabant flamand (une localité) sont également reconduites. La zone de participation de cette aile droite ne change pas. Ce qui n'est pas le cas au niveau des doublages. Seuls deux subsistent en 2024 : celui de Lessines et celui d'Ath-Blaton constituant une nouveauté. Ce dernier rapprochement servirait-il, à court terme, d'aura à une rationalisation plus marquée ? Blaton reste fidèle à l'église d'Harchies en tant que point central.

Les douze sociétés constituant le lâcher « *Entente de l'Ouest – La Frontalière – Les V – Ath – Lessines-Blaton* » occupent quasi toutes une position centrale, certaines d'entre elles ont la particularité de relever d'un même axe. Ce qui contribue à un scénario tout à fait différent de celui de l'autre lâcher en Hainaut occidental. 334 membres francophones y sont au plus répertoriés en 2024 : 195 dans l'aile gauche, 139 dans l'aile droite.

- ✓ Les 195 de l'aile gauche se répartissent comme suit.
 - 76 listes aux colombers déposées dans les locaux de l'« *Entente de l'Ouest* » (Ellezelles, 16 ; Frasnes-lez-Buissenal, 24 ; Moustier, 7 et Pipaix, 29) ;
 - 74 dans celui de « *La Frontalière* » (Thumaide) ;
 - 45 dans ceux de « *Les V* » (Aubechies, 19 ; Ogy, 13 et Papignies, 13) ;

- ✓ Les 139 de l'aile droite sont de la sorte ventilées :
 - 72 listes aux colombers déposées dans le local d'« *Ath* » ;
 - 13 dans celui de « *Chièvres* » (année administrative) ;
 - 33 dans celui de « *Lessines* » ;
 - 21 dans celui de « *Blaton* ».



Carte du lâcher « Entente de l'Ouest – La Frontalière – Les V – Ath – Lessines – Entente du Sud » 2024

Code de lecture : les disques coloriés localisent les points centraux des sociétés de l'« Entente de l'Ouest », les triangles coloriés ceux de « La Frontalière » et de « Ath – Lessines – Entente du Sud », les losanges coloriés ceux de « Les V ».

- | | | |
|--|--|--|
| ● Ellezelles | ◆ Ogy | ▶ Chièvres |
| ● Frasnes et Moustier | ◆ Aubechies | ▶ Lessines |
| ● Pipaix | ◆ Papignies | ▶ Blaton |
| ▲ Thumaide | ▶ Ath | |

